



# ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PIEGEURS DES PAYS DE L'ADOUR

Benoît SOULAT - LOUS CAMOUS - Quartier MUNEIN - 64390 SAINT-GLADIE - Tél : 05 - 59 - 38 - 52 - 30  
e-mail : [association.piegeurs.des.pa@gmail.com](mailto:association.piegeurs.des.pa@gmail.com)

## DECLARATION DE PIEGEAGE

Du 1<sup>er</sup> juillet 20 ..... Au 30 juin 20 .....

DECLARANT: Mr \_\_\_\_\_

N°D'AGREMENT: \_\_\_\_\_

DOMICILIE A : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_

### QUALITE :

- Titulaire du droit de destruction \*
- Qualité du droit de destruction
- Propriétaire titulaire du droit de destruction \*
- Possesseur du droit de destruction \*
- Fermier\*
- Piégeur agréé\*

### DECLARE :

- Piéger \*
- Faire piéger \*

Les espèces figurant sur la liste départementales des espèces classées nuisibles et conformément à la réglementation sur le piégeage en vigueur

ZONE DE PIEGEAGE : .....

RESPONSABLE DES OPERATIONS : (uniquement si ce n'est pas le responsable)

Mr : .....

N°D'AGREMENT : .....

Domicilé à : .....

Code postal : .....

DELEGATION DE SURVEILLANCE :

Mr : .....

N°D'AGREMENT : .....

Domicilé à : .....

Code postal : .....

Fait en deux exemplaires à : ..... le .....

Signature du déclarant

Cachet de la mairie et visa de Mr le Maire

Un exemplaire à Monsieur le Maire  
Un exemplaire pour le déclarant

\* Cochez la case correspondante